

## **RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SAISON 2025/2026**

Le présent rapport du Conseil de Surveillance rend compte de ses activités de la saison écoulée et propose un bilan de sa mandature 2022/2026.

La désynchronisation de deux ans entre les élections du Conseil d'Administration (CA) et celles du Conseil de Surveillance (CS) ainsi que la désignation des membres de la Commission Electorale Fédérale (CEF) que vous aviez adoptée, a démontré son efficacité en termes de fonctionnement.

### **1. Méthode de travail du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance se réunit cinq fois par an, la dernière de la saison à l'occasion de l'Assemblée Générale. Ces réunions sont complétées par de nombreuses visioconférences dont une systématique avant chaque réunion du Conseil d'Administration.

Pour cette mandature le CS se satisfait de la qualité des échanges avec l'Exécutif ainsi que des informations transmises par ce dernier.

La mission principale du Conseil de Surveillance consiste à suivre le projet fédéral mais son champ d'action est beaucoup plus large :

- Constitution de la Commission Electorale Fédérale ;
- Désignation de certains membres de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (Conseil Supérieur, CACCF et CACCP) ;
- Comité de gestion ligues et comités ;
- Consultation et analyse de tous les Procès-Verbaux fédéraux ;
- Participation à la commission des Projets Sportifs Fédéraux (PSF).

### **2. Participation aux Commissions Fédérales**

#### **3.**

Comme évoqué à plusieurs reprises, le Conseil de Surveillance souhaite contribuer activement à la vie fédérale en proposant certains de ses membres pour intégrer les commissions fédérales.

Nous remercions à ce titre les présidents des commissions concernées.

### **4. Elections Fédérales**

L'Olympiade a été marquée par les élections fédérales. Conformément aux statuts, les membres du Conseil de Surveillance y ont tenu le rôle scrutateur.

Un ensemble d'observations et d'améliorations est proposé pour optimiser l'organisation de ces élections.

La composition du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif a également évolué pour répondre à de nouvelles exigences statutaires, dont certaines concerneront le Conseil de Surveillance lors de son prochain renouvellement.



**FFvolley**

## **5. Proposition de rémunération de certains membres de l'exécutif**

Le Conseil de surveillance a été saisi, conformément aux statuts, *afin de « proposer le principe et le montant de la rémunération du Président, du Secrétaire Général et/ou du Trésorier au Conseil d'Administration »*.

S'agissant d'une nouveauté pour notre fédération et pour mener à bien cette nouvelle mission, nous avons été amenés à déterminer des principes directeurs quant à la rétribution de ces membres de l'exécutif.

## **6. Structuration de la FFvolley avec optimisation de son organisation**

Le Conseil de Surveillance avait conseillé un renforcement de la professionnalisation et de l'organisation structurelle de la Fédération. Les recrutements réalisés sont allés dans ce sens.

## **7. Les missions principales assurées au cours de la saison**

### ➤ Sur le plan financier

A la lumière des divers Comités de Gestion, le Conseil de Surveillance avait demandé, un suivi régulier et complet de la part de la fédération pour permettre une anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les ligues ou les comités départementaux.

Une première étape a été réalisée mais le travail doit encore être poursuivi.

### ➤ Sur le plan budgétaire

Le Conseil de Surveillance se réjouit des excellents résultats sportifs et financiers, notamment avec un niveau record de sponsoring.

Cependant, une vigilance reste nécessaire au regard du contexte économique, qui pourrait entraîner une baisse des dotations.

### ➤ Projet fédéral

Le Conseil de Surveillance a assuré le suivi de la fin du projet fédéral de l'Olympiade 2020-2024.

Dans l'attente de la finalisation du nouveau projet, il s'appuie actuellement sur le projet électoral.

### ➤ Suivi des rémunérations et autres rétributions

En plus du tableau de suivi social proprement dit, un second vient le compléter. Ce dernier intègre toutes les charges directes et indirectes provenant de prestataires non-salariés (staff, professionnels médicaux et paramédicaux...).

Cela donne une vision plus complète des coûts supportés par la fédération.

➤ Etat des Licences

Le Conseil de Surveillance observe que le nombre de licenciés atteint un chiffre inédit et souhaite qu'il en soit de même pour le nombre de clubs.

Il apparait, néanmoins, une tendance à la baisse de jeunes dans les catégories de M7 à M13, sachant que les prévisions de courbes démographiques pourraient accentuer une baisse naturelle des licenciés pour toutes les fédérations.

Il faudra maintenir notre aide au développement en priorisant l'accompagnement des projets.

## **8. Etudes thématiques\***

Après le rapport sur l'observatoire de l'arbitrage livré en 2022 dont les conclusions trouvent écho dans certains principes posés par la Commission Fédérale d'Arbitrage, le Conseil de Surveillance, en tant qu'organe de réflexion, a poursuivi d'autres études thématiques qui contiennent des analyses, des constats et de nombreuses propositions transmises à l'Exécutif.

Le rapport observatoire Beach sur la période 2016–2024 a été livré en 2025. Après avoir analysé l'évolution de la pratique, il suggère des préconisations.

L'étude consacrée au bénévolat, centrée sur les commissions fédérales et partiellement sur les instances déconcentrées, s'appuie sur un premier sondage.

Nous avons signalé le rôle prépondérant des bénévoles au sein de la fédération notamment pour la réussite du plan de développement. Le but de cette étude est de mettre en lumière leur apport essentiel mais aussi de réfléchir à l'aide qui pourrait être apportée à leur motivation et à la réalisation de leurs tâches (la reconnaissance, la valorisation, l'accompagnement de nos dirigeants doit tenir compte de l'évolution sociétale).

Ce sujet concerne l'ensemble des acteurs et doit être pleinement intégré dans les orientations futures.

## **9. Conclusion**

Le Conseil de Surveillance existe depuis bientôt quinze ans. Fort de l'expérience de ses membres successifs, il a su évoluer et affirmer son rôle.

Les différentes crises de gouvernance du sport français, mises en lumière notamment lors des auditions à l'Assemblée Nationale, ont souligné l'importance de la transparence et du contrôle au sein des fédérations.

Votre Conseil de Surveillance est l'organe qui permet aussi de répondre à ce besoin.

**Jean-Louis LARZUL**  
Président du Conseil de Surveillance